



# Formation TRANSITION ÉCOLOGIQUE Comment agir localement ?

## Présentation

Des attentes des habitants au nouveau contexte législatif (notamment les lois « Climat et résilience » du 22 août 2021, « accélération des énergies renouvelables » du 10 mars 2023, EGALIM...), en passant par les enseignements de la crise sanitaire et la hausse des coûts de l'énergie, le mandat municipal 2020-2026 est placé sous le signe de la transition écologique. Les communes étant directement impactées par ces questions, il leur revient de trouver de nouvelles solutions. Nombre d'entre elles parviennent à innover avec la mise en œuvre d'exemples inspirants. Cette formation présente les principaux domaines d'action en matière de transition écologique afin de permettre aux élus de mettre en œuvre une politique adaptée à leur territoire.



## Programme / Objectifs pédagogiques

1. Connaître le nouveau contexte juridique du développement durable
2. Identifier les principaux secteurs d'action locale concernés par la transition écologique
3. Découvrir des exemples inspirants transposables sur le territoire
4. Savoir mettre en place une politique locale en matière de transition écologique
5. Présenter un programme d'actions concrètes adaptées à sa commune

## Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils pratiques en fonction des projets concrets de la collectivité, échanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de notes, supports pédagogiques « papier » et numérique.

## Intervenant



### Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs*, *Le Guide du permis de construire*, *Les troubles du voisinage*, *La justice de proximité*, *Pratique du droit de l'urbanisme...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

## Organisation et financement

- **Prérequis** : être élu(e) local(e)
- **Durée** : 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- **Modalité d'évaluation** : sommative
- **Modalités d'accès** : inscription au moins 15 jours avant la session
- **Coût** : 290 euros TTC par participant. Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations (code ELU0303) ou par la collectivité.

